

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
valables à partir du 01/01/2022
Aurèlie Roux EI - SIREN 539225771 - TVA FR 80539225771 - NAF : 7420Z
2 place de la Mairie 38570 Goncelin – 0768916263

Article 1 - Clause générale

Nos ventes et prestations de services sont soumises aux présentes conditions générales de vente (CGV) qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Par son utilisation des sites internet ohreally-photo.com et pixtelling.com ou par le simple fait de réserver une prestation photographique, le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV.

Article 2 – Formation du contrat

Lorsqu'un devis est établi par nous et signé par le client, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Aucune modification de commande ne pourra intervenir après signature du devis, sauf avec notre accord express et après acceptation par le client du devis modifié.

Article 3 – Réalisation de la prestation

En cas de force majeure (intempérie, accident), Aurèlie Roux EI ne pourra être tenue responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle de la prestation.

Article 4 – Livraisons

Sauf mention contraire sur le bon de commande, la livraison des produits ou services s'effectue au siège social. Sur requête du client les produits peuvent être expédiés aux frais du client et après paiement de la facture incluant les frais de livraison.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Les retards de livraisons ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à l'annulation de la commande, au refus des produits ou services commandés ou à l'octroi de pénalités ou de dommages et intérêts.

Aurèlie Roux EI se réserve le droit, sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, de suspendre, retarder ou modifier l'exécution des commandes dans les cas fortuits ou de force majeure. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de Aurèlie Roux EI et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits ou des services. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Aurèlie Roux EI ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Les produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

Le client doit vérifier avec soin les produits livrés au moment de leur réception, de sorte que les produits non conformes à la commande soient consignés dès la réception, sur la décharge du transporteur et acceptés par ce dernier. Les défauts qui ne seraient pas dus au transport doivent faire l'objet d'une réclamation adressée à Aurèlie Roux EI, dans les 8 jours de la réception des produits, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, les produits concernés ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront donner lieu au versement de dommages et intérêts au client. Les produits, objets de la réclamation, devront être retournés à Aurèlie Roux EI qui les échangera dans les meilleurs délais si elle accepte la réclamation.

Article 5 – Réserve de propriété

Aurèlie Roux EI conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.

En cas de non-paiement par le client à la date indiquée, Aurèlie Roux EI pourra exiger la restitution des produits non encore payés, aux frais et risques du client, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'acheteur n'est pas autorisé, sauf mention contraire, à revendre les marchandises livrées.

Article 6 – Conservation des travaux

Aurèlie Roux EI s'engage à conserver les fichiers issus de la prestation sur ses serveurs pendant 1 an à compter de la prise de vue, et pourra fournir dans ce délai des produits sur commande et après acceptation par le client du tarif en vigueur.

Si la prestation prévoit la livraison de fichiers numériques, Aurèlie Roux EI ne sera pas tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de ces fichiers par le client. Aurèlie Roux EI pourra fournir, pendant un délai de 1 an à compter de la prise de vue, les fichiers issus de la prestation par plateforme de téléchargement, sur demande du client et après acceptation et paiement par le client du tarif en vigueur.

Article 7 – Prix - Conditions de paiement

Les tarifs sont établis par Aurèlie Roux EI sur la base des informations fournies par le client, notamment la nature de la prestation ou du produit, la date, les horaires et le lieu de réalisation de la prestation, les modalités de livraison, et sont ceux applicables au moment de la commande.

Les prix sont indiqués en euros, non soumis à TVA (article 293B CGI). Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels sont indiqués en sus. Toute commande annulée totalement ou partiellement par le client sans le consentement de Aurèlie Roux EI, sera facturée quelle qu'en soit la cause dans le cas où le client a la qualité de commerçant ou de professionnel. Dans le cadre de vente à des particuliers les délais légaux de rétractation sont acceptés.

Toutes nos factures sont à régler à réception et au comptant, sauf conditions particulières stipulées expressément dans le devis.

La commande peut faire l'objet d'un acompte selon indication dans le devis. L'acompte est immédiatement encaissé par Aurèlie Roux EI et ne sera pas remboursé.

Toute réclamation concernant des erreurs de facturation doit être adressée à Aurèlie Roux EI dans un délai maximal de 7 jours suivant la réception de la facture. Passé ce délai, toute contestation sera forclosée.

En cas de retard de paiement, par application des dispositions légales, le client sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Les bons cadeaux sont payables à la commande, ne sont ni échangeables ni remboursables. Le bénéficiaire du bon cadeau dispose d'un délai de 1 an à compter de la date d'émission du bon cadeau pour réaliser la prestation.

Article 8 – Garantie

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Au titre de la garantie, Aurèlie Roux EI remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses.

Article 9 – Droit d'auteur et droit à l'image

Les photographies sont protégées par la loi du 11 mars 1957 sur les Droits des Auteurs et par le Code de la Propriété Intellectuelle du 1er juillet 1992.

Seuls sont valables les droits de reproduction, de représentation et de divulgation consentis par Aurèlie Roux EI, à l'exclusion de tout autre. Aurèlie Roux EI cède les droits de diffusion et de reproduction relatifs aux photos commandées par le client en format numérique, à l'exclusion de toute diffusion commerciale. Une mention faisant apparaître le nom de l'auteur est obligatoire lors de l'utilisation des photos quel que soit le support (en-dehors des usages strictement privés).

Aucune photo ne peut être modifiée sans l'accord préalable de Aurèlie Roux EI.

Le client autorise Aurèlie Roux EI à diffuser les photos issues de la prestation à des fins promotionnelles ou d'édition (notamment publications, sites internet, tirages, livres, objets photo, participations à des concours).

Article 10 – Données à caractère personnel

Aurèlie Roux EI recueille des données personnelles pour la gestion de sa clientèle en respect du RGPD. Tout client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant sur simple demande, en écrivant à Aurèlie ROUX EI – 2 Place de la Mairie – 38570 Goncelin.

Article 11 - Litige

Aurèlie Roux EI ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement, de la mauvaise utilisation des produits commercialisés ou des services réalisés. La responsabilité de Aurèlie Roux EI sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations.

En cas de litige, le client s'adressera par priorité à Aurèlie Roux EI pour obtenir une solution amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de Grenoble (38) est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison ou de réalisation et le mode de paiement accepté.